



REGLEMENT INTERIEUR
PARTICULIER DE LA SECTION BADMINTON
DE L' U. S. CHAMBRAY LES TOURS

- 1 L'adhésion à la Section Badminton de l'Union Sportive de Chambray les Tours implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur. Elle implique des droits et des devoirs.
- 2 L'adhésion n'est effective qu'après acceptation du dossier d'inscription complet, comprenant notamment l'attestation santé et le règlement de la cotisation annuelle **non remboursable**.
- 3 Tous les adhérents sont licenciés soit à la **Fédération Française de Badminton** soit à **Fédération Française des Clubs Omnisport** (en attendant une évolution d'une licence FFBad Loisir) et bénéficient automatiquement de l'assurance de base qui y est attachée. Ils peuvent toutefois souscrire en option des garanties complémentaires en en faisant la demande lors de l'inscription.
- 4 Possibilité d'adhérer sans licence au Club, à condition d'être licencié FFBad ailleurs (double adhésion).
- 5 Les volants sont à la charge des joueurs. Possibilité d'en acheter auprès du responsable de créneau.
- 6 Aucun joueur mineur ne pourra être inscrit sans autorisation parentale.
- 7 Chaque créneau est placé sous la responsabilité d'un(e) Responsable de Créneau, chargé de l'organisation matérielle du créneau et de son bon déroulement. L'activité ne peut avoir lieu en son absence. Toutefois, il pourra exceptionnellement, en cas de nécessité, déléguer momentanément ses fonctions à un joueur adulte du Club après en avoir informé le Président.
- 8 Les créneaux « jeux libres » sont ouverts à tous les licenciés **sauf aux mineurs de -16 ans non accompagnés**.
- 9 Les parents des joueurs mineurs doivent s'assurer de la présence d'un Responsable de Créneau (ou de l'Entraîneur pour l'école Jeune) dans la salle avant d'y laisser leurs enfants. De même, ils doivent prendre toutes dispositions pour reprendre leurs enfants dans la salle à l'issue du créneau. L'heure d'arrivée et de départ des créneaux jeux libres étant laissé au libre choix des joueurs, il n'entre pas dans les fonctions des Responsables de Créneaux d'assurer un contrôle de présence. Le Club ne pourrait être tenu pour responsable dans le cas où le joueur mineur quitterait seul la salle lors d'un créneau « jeu libre ».
- 10 La participation au créneau « joueurs compétiteurs » est soumise à la participation à des tournois ou championnats d'équipes
Les débutants ne sont pas acceptés au créneau « joueurs compétiteurs ».
- 11 L'annulation ponctuelle de certains créneaux sera annoncée sur les réseaux sociaux du Club le plus longtemps possible à l'avance. Le Club décline toute responsabilité en cas

d'annulation de dernière minute pour des raisons de force majeure ou indépendante de sa volonté.

12 Les déplacements aux compétitions à l'extérieur du Club se font sous la seule responsabilité des joueurs ou de leurs parents pour les joueurs mineurs, y compris dans le cadre des déplacements pour entraînements, formations ou compétitions.

13 Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre dont la conduite ou les propos perturberaient les activités du Club pourra être exclu temporairement ou définitivement après avoir été entendu par le Comité Directeur. Sa cotisation ne lui sera pas remboursée.

14 En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent pourra éventuellement être conduit à l'hôpital.

15 En cas de contrainte sanitaire (Covid), le joueur s'engage à respecter le protocole.

16 Les membres du Comité Directeur sont chargés de l'application du présent règlement.

17 OPTION TOURNOI :

Le Club propose une option Tournoi pour aider les compétiteurs à participer à des tournois.

Il faut être licencié au Club pour bénéficier de l'option tournoi.

Le port du maillot du Club est requis, notamment sur les podiums.

Dans le cas où le licencié devrait avancer les frais d'inscription à un tournoi, le club pourra le rembourser uniquement sur présentation d'un justificatif à l'issue du tournoi, indiquant le nom du joueur, le montant et le tournoi concerné, dans la limite de l'option choisie

18 INSCRIPTION TOURNOI ADULTE :

Chaque licencié s'inscrivant à un tournoi devra s'affranchir des frais d'inscription ou utiliser l'option tournoi s'il y a souscrit.

19 PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS PAR EQUIPES :

La personne souhaitant participer aux rencontres par équipes s'engage à représenter le club, à donner ses disponibilités en temps voulu à son capitaine et à respecter ses décisions. Un non-respect de ces règles entraînerait l'exclusion de l'équipe.